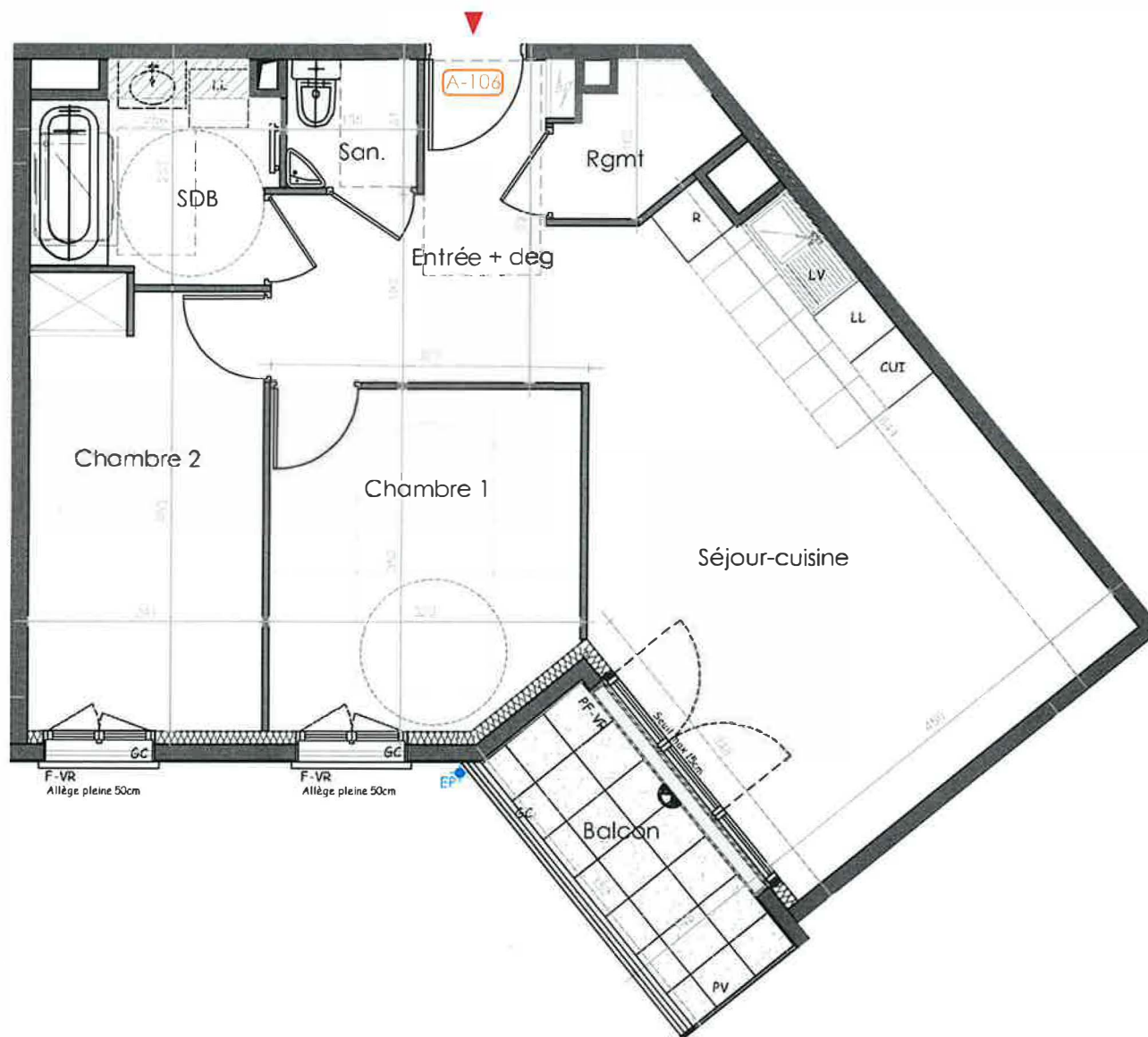




Le présent document exprime le principe d'aménagement et les dispositions générales de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, administratives, commerciales ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et réseaux divers. Les retombées de poutres, faux plafonds, gaines techniques, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif.

SECTEUR MAIRIE DU 10^{ème} ARRONDISSEMENT

CASALIA
Bâtiments collectifs

PIERRÉVAL
Bâtiments collectifs

LOGEMENTS COLLECTIFS

Bâtiment A

LOGEMENT	1ER ETAGE	3 PIECES
A-106		

PIECES	SURFACE
Entrée	7.90 m ²
Séjour - cuisine	25.05 m ²
Chambre 1	10.80 m ²
Chambre 2	11.10 m ²
Salle de bain	5.10 m ²
WC	1.75 m ²
Rangement	2.15 m ²

TOTAL SURFACES HABITABLES	63.85 m²
----------------------------------	----------------------------

Balcon	5.00 m ²
--------	---------------------

Plan conforme à la réglementation PMR

LEGENDE

- Solitaire/Faux plafond
- Tableau électrique
- Sèche-serveiettes
- Point lumineux
- Robinet de puisage

- Placard aménagé
- Descente EP
- Gaine technique
- Retombée de poutre
- Cloison démontable
- Ventilation basse parking
- Dalles sur plots
- Carrelage

PF	VR	PV
F	VB	GC
CUT	LV	
R	LL	

NOTA : La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

0 1 2 3m

INDICE : A Date : 23/09/2025